

# COMMUNE DE BASSAN

## COMPTE-RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04-02-2021

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et fait l'appel :

Membres Présents :

A.BIOLA/V.CANALS/S.RATIE/B.JULIEN/C.CASSAN/R.BONAFOUS/F.MARTINABBAL/MA.SCHERRER/  
JJ.CORON/ C.VINDRINET/M.SANCHEZ/C.PUECH/I.CATTIN/N.CERVERA/ A.VERNIERES/C.GOHIER

Membres Absents (excusés) : G.CAUSSIDERY (procuration donnée à C.VINDRINET)/P.GAULT/

V.ARGENTIERI

Secrétaire de Séance : V .CANALS

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 07-01-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point de l'ordre du jour concernant la convention avec le CAUE est reporté à une séance ultérieure.

#### CONSEIL MUNICIPAL :

1- Nomination du délégué d'Hérault Energies :

Monsieur Bruno JULIEN est nommé délégué titulaire d'Hérault Energies

2- Composition de la Commission d'Appel d'Offres : remplacement du délégué de M. Éric DUCHESNE, délégué titulaire :

La Commissions d'Appel d'Offres est composée à compter du 4 Février 2021 de :

Mmes et MM : Christine PUECH, Bruno JULIEN, Marie-Agnès SCHERRER, délégués titulaires

Mmes et MM : Geneviève CAUSSIDERY, Christian GOHIER, Francine MARTIN-ABBAL, délégués suppléants

#### CONVENTIONS :

1 –Convention de mise à disposition du centre de formation de la ville de Béziers pour la réalisation de prestation de formations :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le personnel communal doit renouveler ses formations sauveteurs secouristes du travail (SST) et ses habilitations électriques en 2021.

Ces formations n'étant pas prises en charge par le CNFPT, sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au Centre de formation de la Ville de BEZIERS pour assurer la formation des agents de la Commune.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 04-02-2021  
(SUITE N° 1)

Cette mise à disposition du centre de formation de la Ville de BEZIERS est contractualisée par une convention précisant :

- Le rôle de chacun des contractants
- Les conditions financières : montant maximum de 3 749.00 € si l'ensemble des formations sont effectuées
- La convention prend effet à la signature des parties pour une durée de un an
- Les Assurances
- La résiliation
- La force majeure
- Droit et Langue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention et l'autorise à la signer

2-Convention relative aux conditions de mise à disposition, à titre gratuit, et d'utilisation du logiciel « Hydraclis » du S.D.I.S de l'Hérault : Gestion des points d'Eau Incendie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le S.D.I.S de l'Hérault dispose d'un logiciel de gestion des points d'eau incendie (PEI) acquis auprès de la société DATAKODE. La licence de ce logiciel permet à l'ensemble des acteurs participant à la défense extérieure contre l'incendie de visualiser et de modifier les informations sur leur territoire de compétence respectif.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante la convention relative aux conditions de mise à disposition, à titre gratuit, et d'utilisation du logiciel « Hydraclis ».

Le S.D.I.S de l'Hérault, dont le rôle est d'assurer l'administration du logiciel et le stockage des données, gère les modalités d'accès au logiciel ainsi que le bon fonctionnement général du Système.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention et l'autorise à la signer

**MARCHÉS :**

- 1- MAPA N° 04-2021 : Honoraires du Cabinet GAXIEU missions complémentaires dans le cadre de la réfection des chemins:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 01-10-2020, le MAPA N° 2020-07 a été attribué au Cabinet GAXIEU pour la réalisation des missions PRO et ACT pour le projet des réfections des voiries ayant subi de fortes dégradations lors des intempéries du mois d'octobre 2019.

La Commune devait se charger du suivi technique et financier de ce marché grâce à ses ressources internes. Suite au départ d'une ressource technique et de l'absence d'une autre ressource interne suffisante en la matière, la Commune souhaite confier ce suivi au même maître d'œuvre.

Le suivi comprend les missions :

- VISA (Visa des études d'exécution)
- DET (Direction de l'exécution des travaux)
- AOR (Assistance aux opérations de réception)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la proposition du Cabinet GAIXEU pour un montant d'honoraires de 5 900.00 € H.T soit 7 080.00 € T .T.C

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le choix énoncé et l'autorise à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du dossier

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 04-02-2021  
(SUITE N° 2)

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1- Date du prochain Conseil Municipal : en Mars 2021 la date définitive sera communiquée ultérieurement en fonction de l'envoi des comptes de gestion par la Trésorerie.
- 2- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Mme Monique CHENUT qui met en vente son local professionnel sis 4 place du Presbytère à 65 000.00 €. Monsieur le Maire propose d'en faire l'acquisition pour y installer la bibliothèque. Le Conseil Municipal approuve cette décision qui sera validée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- 3- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a prévu d'organiser avec les pompiers le vaccination à domicile des personnes, qui pour des raison médicales ou en raison de leur grand âge, ne peuvent se déplacer vers un centre de vaccination. La commune est chargée du recensement de ces personnes.

Le Maire : Alain BIOLA

Les Membres Présents